UnitÉ 10

Imprimé 1 :

impact des politiques publiques sur la sauvegarde du PCI : exercice de travail en groupe

*Avertissement : les faits présentés dans cette étude de cas sont totalement fictifs. Toute ressemblance avec des faits réels serait purement fortuite.*

Après avoir lu l’exposé des faits ci-après, veuillez vous reporter au travail de réflexion en groupe proposé à la fin du document.

**Les fabricants de fromage Fanoko du Kassen**

La communauté Fan, qui parle une langue appelée le Fanese, compte environ 300 000 personnes établies au Kassen, pays en développement d’environ six millions d’habitants. Bien que le Kassen ait été très pauvre autrefois, la situation économique s’est légèrement améliorée grâce à l’exploitation des gisements de pétrole et de métaux précieux du pays. Il est doté d’un système de gouvernance démocratique, avec un président et un parlement élus.

La communauté Fan a toujours disposé d’un système de gouvernance traditionnel plutôt égalitaire, sans hiérarchie particulière à sa tête. Si la grand-mère du président appartenait à la communauté Fan, on trouve très peu de Fan à des postes élevés de la fonction publique. Les Fan considèrent généralement leur communauté comme plutôt distincte du reste de la société du Kassen, bien que les jeunes soient de plus en plus intégrés.

Vers les années 1950, la majeure partie de la communauté Fan était encore nomade, menant faire paître ses troupeaux de chèvres et de chameaux sur un vaste territoire. Les membres de la communauté Fan se sont peu à peu sédentarisés dans de petits villages et ont commencé à pratiquer l’agriculture. Quand, à la fin de l’occupation coloniale, les frontières du Kassen ont été tracées, les Fan du Kassen ont été séparés du reste de la communauté qui vit désormais dans un État voisin, à l’est du Kassen. Des conflits permanents entre les deux pays de la zone frontalière orientale ont empêché les deux groupes d’avoir des contacts réguliers.

Au cours des vingt dernières années, à cause d’une sécheresse prolongée, du manque de travail, des conflits et de la tendance générale à l’urbanisation dans le pays, de nombreux jeunes et personnes d’âge moyen de la communauté Fan du Kassen ont migré des petits villages agricoles de l’arrière-pays rural vers les villes du sud du Kassen. Près d’un tiers des Fan vivent désormais dans les localités périurbaines, aux abords de ces villes. Leur situation économique y est souvent précaire et ils figurent parmi les migrants les plus pauvres.

Des groupes d’artisans fromagers de la communauté Fan fabriquent ce qu’ils appellent du Fanoko. La fabrication du fromage est un événement social. Les fromages Fanoko sont fabriqués à partir de lait de chèvre et de chamelle non pasteurisé, filtré à travers un linge. Le lait est habituellement mélangé à des graines de sésame et à un ingrédient secret qui permet la coagulation, après quoi le fromage est mis à affiner plusieurs mois. L’ingrédient de coagulation secret est une plante sauvage endémique de la région (autrement dit que l’on ne trouve que dans certaines régions du Kassen). La connaissance de son mode d’utilisation est transmise par le groupe des artisans fromagers. L’affinage consiste traditionnellement à placer le fromage dans un pot en céramique qui est ensuite enfoui dans le sol.

Les Fan aiment plus particulièrement manger le Fanoko avec du pain plat à l’occasion de la « journée du pain » (le 10 novembre chaque année), jour où ils célèbrent le récit mythique d’un groupe Fan qui, ayant attendu longtemps l’arrivée des pluies, a réussi à survivre pendant 60 jours en se nourrissant exclusivement de pain et de fromage. Pour la plupart des Fan d’aujourd’hui, manger le fromage (que les Fan étaient traditionnellement les seuls à apprécier) crée un lien entre les Fan des zones rurales et des villes, ainsi qu’entre le Kassen et le pays voisin. Cette tradition est une part importante de leur identité en tant que communauté et représente un don de la terre.

Du fait que de nombreux Fan vivent actuellement dans des localités périurbaines éloignées des villages, la transmission du savoir-faire de la fabrication du fromage est plus aléatoire qu’autrefois. À cause de l’absence de réseaux de transport, les artisans fromagers des villes ont du mal à s’approvisionner en lait frais de chèvre et de chamelle non pasteurisé provenant des régions rurales. Ils évitent de fabriquer leur fromage avec du lait pasteurisé, car les communautés Fan trouvent que cela modifie trop le goût et de ce fait ne l’achètent pas.

Bien que les autres habitants du Kassen n’aient globalement pas eu l’habitude de manger du Fanoko, moqué dans les années 1950 par une grande personnalité littéraire lui ayant trouvé un « goût d’excrément de chèvre frotté sur des carcasses de chameau », il est depuis quelques temps un snack du soir prisé dans les bars et les restaurants chics des villes. Cela a créé une demande en milieu urbain. Cette demande ne peut être satisfaite par les seuls artisans fromagers de la campagne.

**nouvelles politiques publiques en cours de formulation**

La république du Kassen a récemment ratifié la Convention du patrimoine immatériel, en même temps qu’une nouvelle présidente accédait au pouvoir. Soumise à des pressions pour doter les politiques publiques d’un cadre plus solide, la nouvelle présidente a demandé à ses ministres de mettre en place des commissions consultatives, chargées de participer à la formulation de suggestions à présenter aux citoyens et au parlement. Chacune de ces commissions a suggéré des approches différentes, certaines pouvant avoir une incidence sur le PCI ou la culture en général. Aucune politique relative au PCI et aucun système d’inventaire n’ont encore été mis en place.

**recommandations stratégiques de la commission 1**

Ces suggestions politiques ont été intégrées dans les diverses recommandations formulées par le Département des politiques publiques de l’Université du Kassen, après consultation de divers représentants des communautés appartenant aux groupes minoritaires, notamment les Fan.

1. Constitution : reconnaître la valeur de la diversité culturelle dans la constitution.
2. Politique étrangère : privilégier la coopération transfrontalière en matière de politiques visant les minorités.
3. Dispositions institutionnelles en faveur du PCI dans le secteur de la culture : confier à l’université la responsabilité d’effectuer des recherches sur les cultures authentiques des minorités, en se concentrant sur les traditions historiques des zones rurales, dans le cadre d’un programme intitulé «Pratiques du passé ».
4. Politique de santé : réglementation relative aux produits alimentaires exigeant la pasteurisation du lait (ne s’appliquera qu’au lait de vache).
5. Politique en matière de propriété intellectuelle : protection de la propriété intellectuelle des pratiques culturelles traditionnelles, notamment celles tombées dans le domaine public.
6. Politique de développement : investissement dans les infrastructures de transport pour dynamiser les voyages internationaux entre villes.

**recommandations stratégiques de la commission 2**

Ces suggestions politiques ont été intégrées dans les diverses recommandations formulées par un consultant auprès du gouvernement, après consultation de différents représentants du département d’État de la capitale.

1. Constitution : reconnaissance de la contribution de tous les citoyens et groupes à la richesse culturelle et à la prospérité économique du pays, en célébrant plus particulièrement la contribution des communautés Fan en tant que « berceau » culturel principal du pays.
2. Politique étrangère : promotion d’événements de la « culture nationale » pour les dignitaires étrangers, en servant des plats locaux rendus « acceptables pour des goûts étrangers ».
3. Politique culturelle : promotion de la cuisine Fan en tant que patrimoine public du Kassen.
4. Politique de santé : réglementation relative à la commercialisation des produits alimentaires exigeant la pasteurisation de tous les laits (y compris le lait de chèvre et le lait de chamelle) vendus dans le pays.
5. Politique en matière de propriété intellectuelle : promotion du libre accès aux informations tombées dans le domaine public (y compris les savoirs traditionnels).
6. Politique de développement : promotion de projets commerciaux et de construction d’infrastructures pour améliorer les transports entre zones rurales et zones urbaines aux fins d’exploitation des ressources naturelles.

**Travail de réflexion**

Certaines de ces recommandations politiques peuvent avoir une incidence sur la sauvegarde du PCI dans le pays. Il vous est demandé de réfléchir aux conséquences (positives et négatives) que peuvent avoir les approches recommandées par les deux commissions pour les communautés Fan et pour la viabilité de leurs pratiques de PCI, en particulier la fabrication du fromage dans les localités rurales et périurbaines ? (Si vous avez le temps, vous pouvez également commenter, le cas échéant, les conséquences possibles de ces politiques pour le groupe majoritaire et les autres minorités).

*Les groupes peuvent étudier les recommandations de l’une des deux commissions ou des deux, en fonction du temps imparti à l’exercice.*